Réf. Farde e-Assemblées : 2709779

N° OJ : **103**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Solidarité Internationale.- Asbl BRISSI.- Subside : 205.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Considérant que l'asbl BRISSI - Bruxelles Solidarité Internationale est mandatée par la Ville de Bruxelles pour organiser et entreprendre des activités en matière de solidarité internationale et de coopération au développement, tant au Nord qu'au Sud et que ces activités peuvent être organisées avec l'aide des autorités européennes, fédérale, régionales et/ou communautaires, locales et en collaboration avec des ONG, des asbl et des tiers;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle sur l'attribution et l'utilisation de certaines subventions;

Vu le montant annuel supérieur à 24.750,00 EUR du subside accordé à l'asbl BRISSI - Bruxelles Solidarité Internationale, l'asbl procédera au dépôt des comptes et bilans;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique de 205.000,00 EUR à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2026 en faveur de l'asbl BRISSI - Bruxelles Solidarité Internationale.

Annexes :

Rapport d'activité 2025 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Comptes et bilan 2025 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)